L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 10 SEPTEMBRE 1871. | 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 10 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 10 heures et demie—tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison à l'angle des rues Canal et Bourbon—Et à 5 heures P. M., à l'entrepôt No 74 rue Ste-Anne—un assortiment de vins, liqueurs, etc.

Par O. Valsson, à midi, rue Peters, coin Jefferson, 16,500 cigares de la Havane.

Par Eug. Tourné, à 5 h. P. M., sur la Levée, au-dessus No 16—le schooner anglais "Mischief".

Par Gabriel Lesmont, rue de Chartres—Vente sans réserve d'articles de toilette, chapeaux et habillements.

Par Stern frères, au No 16 de la rue de Chartres, [illegible] de chaussures.

Par N. E. Morphy, au No 32 de la rue du Commerce, jouets et quincaillerie.

ATTENTION!!

Le shérif procédera demain, aux ventes à l'encan ci-après :

A 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à l'angle des rues du Canal et Bourbon, Deuxième District, meubles, installations, glaces, &c., &c.

Et à 5 heures P. M., à son entrepôt, No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, même district, un assortiment de vins, liqueurs, vaisselle, verrerie, meubles et articles divers.

Voir l'annonce.

Vente d'immeubles. — Nous appelons l'attention particulière des capitalistes sur la vente que MM. Nash & Hodgson doivent faire SAMEDI 16 septembre, de deux beaux magasins en briques, Nos 33 et 31 rue Front, entre les rues Conti et Bienville, occupés maintenant sur le pied de 5000 par année.

Jouets et Quincaillerie. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office, 112 et 114, rue Poydras.

M. Thiers et le parlementarisme.

Monsieur Thiers a déclaré que son idéal de gouvernement était le gouvernement parlementaire tel qu'il existe en Angleterre. Or ce gouvernement n'est autre que celui du pouvoir législatif, dont le cabinet ne doit être qu'un instrument docile et passif. Survient-il un dissentiment entre les représentants du pays et les ministres, ceux-ci doivent s'incliner et se retirer s'ils ne préfèrent se soumettre aux décisions de la majorité. Comment concilier ces théories constitutionnelles si chères à monsieur Thiers, avec les tendances qu'il n'a cessé de manifester, depuis son avènement au pouvoir, en février dernier, à imposer sa manière de voir à l'Assemblée nationale?

Il y a quelque chose de l'enfant gâté dans les menaces si souvent faites par M. Thiers de donner sa démission, et cette manière d'agir n'est pas digne de la haute position qu'il occupe. A chaque différend nouveau, M. Thiers demande un vote de confiance, et lorsqu'il l'a obtenu, il se déclare à rester. Quelle stabilité y a-t-il dans un pouvoir si singulièrement établi et exposé à des oscillations si fréquentes? On peut se passer cette question, quand on voit une nouvelle brouille surgir entre monsieur Thiers et la majorité, quelques jours à peine après l'adoption du décret sur la prolongation des pouvoirs, décret agrémenté, à la requête d'un des ministres, d'un nouveau vote de confiance.

Suivant le mot spirituel d'un nouvelliste, M. Thiers ne peut pas continuer, pendant trois ans, à avoir des préférences pour tout le monde. Certes, nous ne désirons pas plus que le chef du pouvoir exécutif voir le triomphe des idées rétrogrades de la droite, la restauration des Bourbons et toutes ses conséquences, mais nous avons peine à comprendre pourquoi M. Thiers s'expose à une querelle avec la droite sur certaines questions d'ordre, dans lesquelles il devrait se séparer complètement de la gauche.

Le gouvernement de M. Thiers qui a si carrément les communeux à la raison, qui n'a pas hésité à bombarder et à affamer Paris, ne devrait pas marchander son concours à la majorité pour toutes les mesures tendant à affermir l'ordre dans le pays et à préserver la nation de nouveaux bouleversements intérieurs. C'est, cependant, ce qu'il a fait à l'occasion de la loi sur le désarmement des gardes nationales. Cette question a été admirablement discutée par le rapport du général Chanzy, rapport que nous reproduisons plus loin.

Les Républicains de la Chambre qui semblent prendre à tâche de dégoûter le pays de la République, ont fait une violente opposition au projet de loi. L'un d'eux, M. Ordinaire, est allé jusqu'à prononcer le mot de guerre civile—tactique habile et qui doit avoir l'effet contraire à celui qu'en attendait son auteur. C'est pas après la lutte gigantesque dans laquelle la France a eu raison de la plus formidable insurrection qu'on ait encore vue, qu'il convient à un parti de menacer le pays de nouvelles convulsions.

M. Thiers se fût rallié franchement au projet de la commission sur le désarmement de la garde nationale comme à toutes les autres mesures ayant pour objet l'affermissement de l'ordre, il eût gagné de nouveaux titres à la confiance de la majorité, et sa parole n'en eût été écoutée qu'avec plus de déférence quand il se serait trouvé, sur d'autres questions, en désaccord avec la majorité. Mais M. Thiers, désirant ménager les susceptibilités de la gauche, a eu le tort de se placer, dans la discussion à propos du désarmement des gardes nationales, sur un terrain très scabreux, et son discours a été l'objet de telles marques de désapprobation que l'orateur a dû, encore une fois, recourir à son arme favorite, la menace de sa démission.

Voici en quels termes un correspondant du London Telegraph rend compte de la séance du 24 août à l'Assemblée.

Nous avons eu hier, dans l'Assemblée, la scène la plus agitée que j'ai jamais vue depuis que les députés se sont réunis en février dernier. La question était la dissolution des gardes nationales. Le vicomte de Meaux a prononcé un excellent discours très pratique, très conciliant, mais dans lequel il n'a fait grâce d'aucune des vérités qu'il était nécessaire de dire. Après le discours du vicomte de Meaux, M. Thiers s'est levé, et aussitôt, dans mon opinion, il n'a parlé avec un tel désavantage. Du premier coup, il a donné une bataille contre la majorité, c'est-à-dire contre les deux tiers de la Chambre, et presque sans d'ailleurs offrir aucun argument en faveur de ses vues, il a déclaré ouvertement que le pouvoir exécutif était seul juge du moment, du mode et du degré convenable pour la garde nationale devait être désarmée. Savoir a été tout d'abord, presque aussitôt et les réclamations, et il a répliqué en disant au centre droit et au centre gauche que s'ils ne se respectaient pas eux-mêmes, ils devaient au moins respecter celui qu'ils avaient placé à la tête du pouvoir exécutif.

Cette déplorable scène s'est terminée par la déclaration péremptoire de Thiers que si l'Assemblée ne votait pas sur la question comme il le désirait, il donnerait immédiatement sa démission. Il semble à la fois inexplicable et incompréhensible qu'un homme de l'expérience parlementaire de Thiers ait osé transgresser de cette manière les premières règles d'un gouvernement constitutionnel. Si l'Assemblée se fût humblement soumise à une telle flagellation et cela à propos d'une mesure, sur laquelle, je l'affirme hardiment, tous les Français, excepté ceux qui considèrent une révolution comme le remède des troubles en France, sont d'un seul avis, on aurait pu dire adieu à toute idée de gouvernement parlementaire ou constitutionnel en France. Nous avons fait beaucoup de critiques sur l'ex-empereur et ses tactiques politiques, mais je suis certain que dans les jours les plus brillants de l'Empire, M. Rouher, ou tout autre premier ministre, n'aurait jamais osé tenter de commander un corps Législatif, comme Thiers l'a fait hier. Spectateur impartial des événements qui s'accomplissent en France, je ne puis formuler qu'une conclusion sur l'état de choses actuel. Il y a dans toutes les classes un manque déplorable d'énergie morale. Le peuple de France est actuellement divisé en deux grandes classes: ceux qui veulent l'ordre à tout prix et pensent qu'il est de leur devoir de lutter vigoureusement contre les difficultés du moment, et ceux qui désirent la révolution. Ce n'est qu'en tenant compte des dispositions de ces deux extrêmes que le pouvoir extraordinaire de ces quatre dernières mois pourra être résolu.

Avis aux chasseurs. — Un flacon d'AMER PEYCHAUD est le compagnon indispensable de tout chasseur qui veut se prémunir contre les effets d'un refroidissement et réagir contre la fatigue.

La réputation du WANATA GUACO BITTERS est sans égale dans les Etats-Unis. Ces Amers raffermissent la santé, et la garantissent contre les maladies de la saison chaude, et ils ont même le privilège d'être un excellent préservatif de la fièvre jaune.

Institut St. Charles, 164 et 166, rue Bourbon. — Madame Macé-Lefranc rappelle aux familles que la réouverture des classes de son Pensionnat et Externat a lieu lundi, 4 septembre.

La Commune, deuxième séance de Paris.—Tel est le titre d'un fort volume in 8o de Frédéric Lock, publié récemment à Paris et qui contient le récit des événements qui ont amené le second siège de Paris. Cet ouvrage vient d'être reçu par la librairie Hébert & Cie., au coin des rues de Chartres et Bienville. C'est un livre plein d'actualités et écrit dans un bon esprit.

Une condamnation a mort.—Le télégraphe nous a annoncé la condamnation à mort d'un nommé Brissy. L'extrait suivant d'un journal du 24 août donne quelques renseignements sur cette affaire :

C'est samedi que commenceront à Marseille les séances du conseil de guerre pour l'affaire de l'intendant militaire Brissy, compromis dans la dernière insurrection.

Vu le grade de l'accusé, le conseil sera présidé par un général de division assisté de quatre généraux de brigade.

Parmi les témoins qui seront entendus, on cite le général d'Aurelles de Paladines et Gambetta.

Les jeunes femmes délicates trouveront dans le Baume aux Navets Indiens de Laplace un remède aussi agréable qu'efficace pour les rhumes et les affections de poitrine. A vendre par B. Laplace, pharmacien, 23 et 25 Champs Elysées et dans les principales pharmacies.

Contre la Diarrhée.—L'effet curatif des Amers de Guaco Wanata contre les dérangements des voies digestives, est véritablement surprenant. Ceux qui en font usage peuvent se considérer comme bien gardés contre le choléra, si ce fléau traverse l'Océan.

Assessements No 66, 67 et 68.—Voyez la colonne des notices spéciales. Mort de John Baumgartner, Hermann Schlüter et A. Dumont, payable au bureau de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la vie, de la Louisiane, rue Carondelet No 20.

Si vous souffrez d'une digestion difficile, prenez chaque jour un petit verre de l'AMER PEYCHAUD et vous serez promptement soulagé.

Nos Relations Postales avec la France.

Nous nous associons complètement aux observations suivantes présentées par notre confrère du Courrier des Etats-Unis. Il nous semble que le représentant de la France, à Washington, devrait prendre à cœur le règlement de cette question, car la prolongation de l'état de choses actuel est très préjudiciable aux intérêts de ses nationaux.

Nous avons annoncé dernièrement, sur la foi du télégraphe, qu'une convention postale, analogue à celle récemment conclue entre les Etats-Unis et l'Allemagne, était sur le point d'être arrêtée entre les Etats-Unis et la France. Nous nous croyions fondés à croire que cette affaire touchait à une solution, et nous nous en réjouissions hautement, attendu qu'il y a urgence; mais il paraît que nous nous étions trop hâtés, car le service des postes continue à être régi par des arrêtés et des règlements provisoires, ce qui veut dire que nous sommes toujours dans la position la plus fausse, la plus ridicule et la plus fâcheuse pour le commerce qu'on puisse imaginer, car, non-seulement nous payons des prix exorbitants pour le transport de nos lettres, aller et retour, mais encore nous ne pouvons pas affranchir jusqu'à destination celles que nous expédions d'ici pour la France.

Ainsi les lettres que nous envoyons en France par voie directe, c'est-à-dire par les steamers transatlantiques, peuvent être affranchies au moyen de timbres poste américains d'une valeur de 10 cents, mais seulement pour le parcours sur le territoire américain, et elles ont, en outre, à payer 50 centimes, soit 10 cents pour le parcours sur le territoire français; ces derniers dix cents sont forcément à la charge du destinataire.

Par la voie anglaise, le prix du port est de 1 fr. 20 cent., soit 24 cents, qui sont payés par le destinataire; cependant il est loisible à l'envoyeur de payer 4 cents, qui forment la taxe américaine des lettres circulant entre les Etats-Unis et la France transitant par l'Angleterre; ces 4 cents, ou 20 centimes, sont déduits des 24 cents dus par le destinataire, qui n'a plus, alors à payer que un franc. Ce point est douteux, cependant, et nous ne pouvons pas affirmer qu'il soit exact. Le port de 4 cents payés au départ, de sorte qu'il est plus prudent, en somme, de ne rien payer du tout.

Une autre complication encore, c'est que les lettres pour la France pesant plus de 10 grammes sont soumises à une sur-taxe, attendu que la limite de poids française pour une lettre simple est de 10 grammes, dans le système anglo-américain.

Il maintenant nous considérons les correspondances expédiées de France aux Etats-Unis, nous trouvons à peu près les mêmes charges et les mêmes anomalies. Les lettres ordinaires expédiées par voie directe, c'est-à-dire par les transatlantiques français, doivent forcément être affranchies à raison de 50 centimes pour le parcours sur le territoire français et la traversée, payer, en outre, 10 cents, à la charge du destinataire, pour le droit de circulation sur le territoire américain.

Par la voie d'Angleterre, l'affranchissement est facultatif; il est de 1 fr. 20, payés au choix, par l'expéditeur ou par le destinataire.

Nous n'entrons pas dans plus de détails. Ceux qui précèdent suffisent pour faire voir tout ce qu'il y a d'arriéré et de vexatoire dans le régime auquel nous sommes soumis. Quand on pense qu'une lettre d'Angleterre pour l'Amérique, et réciproquement, ne coûte que 6 cents, tout compris—affranchie ou non—et qu'une lettre française dans les mêmes conditions coûte 1 fr. 20 avec des pénalités et des obligations ridicules, on ne peut que s'étonner, pour ne pas dire plus, de voir s'éterniser un régime qui blesse tant de susceptibilités et d'intérêts.

Mettons encore en regard de notre situation les conditions de la nouvelle convention qui règlent les relations postales entre les Etats-Unis et l'Allemagne, et à laquelle il est fait allusion dans le projet français qui nous était représenté comme sur le point d'aboutir. En voici les principales dispositions :

Lettres envoyées par les vapeurs directs de Brême et de Hambourg : affranchissement, six cents.

Lettres non-affranchies douze cents.

Lettres dont l'affranchissement est insuffisant, six cents, avec déduction du montant déjà payé.

Lettres envoyées par la malle anglaise en sacs fermés, sept cents;

Lettres non affranchies (même voie), quatorze cents.

Le poids de la lettre simple est fixé à quinze grammes.

C'est simple et limpide comme du cristal, et l'on se demande comment ce qui est si clair et si facile pour l'Allemagne est impraticable pour la France. Espérons encore que nous sommes au bout des ajournements, et que nos relations personnelles, de même que nos relations commerciales, ne tarderont pas à être placées sur le même pied que celles des autres nations, sans doute moins empêtrées que nous dans les imbroglios administratifs.

Un excitant inoffensif pour l'appétit qui fait si souvent défaut pendant l'été, c'est l'AMER PEYCHAUD. D'un goût agréable, il excite légèrement les organes et rend ainsi le repas attrayant et propre à récupérer les forces.

CHRONIQUE LOCALE.

Eglise Notre-Dame du Sacré-Cœur. —C'est aujourd'hui dimanche, 10 septembre, à [illegible] heures et demie du soir, dit le Propagateur Catholique, qu'aura lieu la bénédiction, par le Rév. C. Raymond, vicaire-général, de la première pierre de cette nouvelle église, dont le Rév. A. Boris a commencé la construction, rue Claiborne, encoignure Annette.

Cette cérémonie attirera sans doute beaucoup de monde. Il y aura une [illegible] au profit de l'église.

Nous ajouterons, d'après nos renseignements personnels, que M. l'abbé Boris [illegible] dans sa pieuse entreprise, par les dames les plus distinguées de la société créole, et qu'il est question d'organiser avec le concours de celles-ci une foire, dont le produit facilitera au Révérend l'achèvement de l'œuvre à laquelle il s'est voué. Cette foire aura probablement lieu vers la mi-octobre.

Nouvelles locales. — Deux maisons (cottages) rue Poydras entre les rues d'Orléans et Broad ont été détruites par le feu hier soir vers 1 heure, et une troisième maison a été endommagée. La propriété appartient à Mme Feytel et était occupée par des familles allemandes.

Un homme de couleur, nommé Thomas Hendricks, est venu hier soir au poste de la place Jackson, disant qu'un avait tiré sur lui et qu'il avait reçu six chevrotines dans le corps. Il avait eu, a-t-il dit, une querelle avec l'économe de la plantation Roy au-dessous de la ville. Le nom de cet économe est Glover.

Un fou ou peut-être un ivrogne a tiré trois coups de pistolet dans la maison du Bon Pasteur hier soir, sur les 9 heures. Deux des balles sont entrées par une fenêtre, mais personne heureusement n'a été atteint.

Un petit enfant de couleur, âgé d'environ deux ans, a été trouvé rue St-Charles, entre les rues General Taylor et Peniston, et a été transporté à la station de police. On ne sait encore rien de la personne qui a abandonné cet enfant.

Une double maison (cottage), rue Johnson, entre les rues Poydras et Lafayette, a été détruite par le feu, un peu avant onze heures, hier soir. La maison était inoccupée et appartenait à Frank Martin.

—Un grand festival sera donné aujourd'hui aux Fair Grounds, pour le bénéfice du fonds de la tombe de la Loge de la Louisiane No 2, Chevaliers de Pythias. Nous recommandons la Loge de nous avoir adressé des billets d'entrée.

Poésie.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis :

Au nombre des passagers arrivés avant hier par le Lafayette se trouvait Pierre Cauwet, le poète californien dont nous avons salué le passage à New-York lorsque, emporté par son ardent patriotisme, il quitta l'Amérique pour aller combattre sous les drapeaux du pays envahi. Il en revient aujourd'hui, désarmé, abreuvé, mais vaillant et vivit, et plein, plus que jamais, de cette verve d'indignation qui fait les poètes : l'esprit indignatio versum. Voici son adieu à la France, qu'il vient d'écrire au moment de poser pied sur la terre américaine :

FRANCE!

[illegible]

Oh! Mère! nous t'aimons, et nous te souhaitons La revanche de sang qu'aujourd'hui nous chantons.

[illegible]

Pierre Cauwet.

New-York, 1er septembre 1871.

Au moment où la fraîcheur des nuits cause tant d'indispositions, il est utile de rétablir les fonctions digestives dans leur état normal, et rien ne réussit mieux pour cela que l'AMER PEYCHAUD.

Amers Guaco Wanata. — Les grandes chaleurs de la fin de l'été sont souvent interrompues par de perfides coups de vent du Nord. Pour résister à l'influence de ces variations brusques de température, l'usage quotidien des amers est considéré comme un excellent remède.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le Paris-Journal publie ce qui suit sous le titre l'Internationale :

Vendredi soir, une réunion a eu lieu, à Paris, pour recevoir communication des adresses arrivées de Londres et de Dresde. Les délégués de Londres ont donné lecture de la pièce dont ils étaient porteurs, et que nous nous garderons de reproduire. C'est toujours la même chose, à peu près dans le même style. "Le peuple international de Londres remercie les internationaux parisiens d'avoir noblement combattu pour la cause de l'émancipation des travailleurs." Il y a cette phrase dans l'adresse qui vient de passer la Manche: "Si, cloués au sol anglais, nous n'avons pu combattre à vos côtés, nos cœurs étaient avec vous, et, chaque jour, nous nous arrachions les bulletins de votre lutte héroïque."

L'adresse lue, le délégué a offert aux membres présents un beau drapeau rouge, présent des ouvriers de Manchester, sur lequel il est écrit en lettres d'or :

LES OUVRIERS FÉDÉRÉS DE MANCHESTER
AUX OUVRIERS FÉDÉRÉS DE LA COMMUNE DE PARIS,
Mai 1871.

Un orateur est monté au bureau pour remercier.

On a ensuite introduit la délégation du congrès de Dresde, dont un monsieur à l'accent italien a lu la longue épître, d'une fabrication littéraire plus grossière que les morceaux du même genre qui arrivent de Londres. Quant au fond, c'est toujours le même. On a crié: "Vive la Commune!" et l'on s'est séparé après avoir voté l'envoi de deux délégués de Paris au congrès allemand.

Les blessés de la Commune.—Un assez grand nombre d'insurgés, blessés dans les combats sous Paris, ou pendant les terribles journées des 21 et 28 mai, et qui étaient en traitement dans divers hôpitaux de Paris, en ont été extraits après leur guérison. L'autorité militaire les a fait transférer au dépôt de la Préfecture de police. La foule regardait avec curiosité ces fédérés qui marchaient au milieu d'une escorte de cuirassiers et entre deux rangs de soldats d'infanterie. Beaucoup de ces insurgés avaient un bras en écharpe, ou la tête enveloppée de linges; d'autres, qui avaient subi l'amputation d'une jambe, s'avançaient en s'appuyant sur des béquilles. Plusieurs portaient encore l'uniforme de gardes nationaux de la Commune. Ceux qui n'avaient pas la force de marcher, étaient placés, assis sur des chaises, dans de petites voitures à deux roues et à cheval, couvertes en toile. Tous ces individus ont été écroués au Dépôt et seront ultérieurement dirigés sur Versailles pour y subir leur jugement.

— Le Journal officiel contient, dans son numéro de samedi, la lettre suivante :

Monsieur,

On a publié, sous forme de lettre aux "frères anglais," et sans nom d'imprimeur, une brochure qui contient l'apologie des actes de la Commune, y compris l'exécution des otages et l'incendie des maisons particulières et des édifices.

Cette brochure a pour titre: La Revanche de la Commune et de la France, par un représentant du peuple de Paris. Elle est signée L. B.

Comme je suis le seul des représentants du peuple de Paris dont le nom commence par les initiales L. B., je dénonce dans la publication dont il s'agit une manœuvre infâme, dont le but est de me faire passer, aux yeux de ceux qui ne me connaissent pas, pour l'apologiste d'une insurrection que j'ai toujours réprouvée, et de crimes qui me font horreur.

Agréez, etc. L. Blanc.

— On annonce la mort du fils de M. de Humboldt, le dernier descendant de ce nom célèbre.

— Le sieur Beaury, un des accusés les plus exaltés de la haute cour de justice de Blois vient d'être condamné à treize mois de prison pour vol, escroquerie et port illégal du costume militaire et de la décoration.

Il avait été condamné à vingt ans de détention par la haute cour et mis en liberté après le 4 septembre.

—L'ambassade chinoise a dû être reçue aujourd'hui par le chef du pouvoir exécutif.

Cette première entrevue est un même temps une audience de congé car, ainsi que nous l'avons dit, les envoyés du Céleste Empire partent ces jours-ci pour Londres.

—Le voyage de l'ex-impératrice Eugénie en Espagne se confirme. Elle séjournera au château de Roncesvalles, près Madrid. Son fils l'accompagnera; mais Napoléon III doit rester en Angleterre ou se rendre en Suisse pendant cette excursion.

— On lit dans la Liberté :

"Plusieurs journaux ont annoncé hier que M. Ranc venait de quitter Paris. Le fait est vrai maintenant, mais il ne l'était pas encore à l'heure où nos confrères en donnaient la nouvelle.

"C'est en effet hier soir seulement, vers six heures, que M. Ranc est parti. Il s'est mis en route à pied pour Creil, où il a pris le chemin de fer. On croit qu'il se rend en Angleterre qu'il se rend, mais en Belgique."

—Une nouvelle qui certes, témoigne hautement de la sympathie de la Hollande pour nous.

Il a été convenu à Amsterdam et à la Haye que tous les billets souscrits à des Français seraient payés immédiatement, et qu'il serait accordé un délai très long pour tous les billets souscrits par des Français à des Hollandais.

Nous pouvons donner cette nouvelle comme authentique.—H.

— On lit dans le Moniteur du Calvados :

L'autre jour, sur les côtes du Douvres, un baigneur qui se faisait suivre par un canot, a été saisi par une énorme pieuvre, et, malgré tous les efforts pour se dégager de l'étreinte du hideux animal, il allait disparaître, lorsque le canotier [illegible] ... [illegible]

— Des agents expérimentés des bagnes et des maisons centrales passent en ce moment une inspection des pontons. Ce travail, commencé depuis peu de jours, a déjà produit des résultats sérieux. Quelques pontons, à Cherbourg, ont été évacués de fond en comble [illegible] ... pour crimes à la réclusion dans les maisons centrales.

—Notre ambassadeur à Londres, M. le duc de Broglie, a offert sa démission à M. Thiers qui n'a pas cru devoir l'accepter. "Ce qu'on est pas d'accord sur quelques points délicats de politique intérieure, ..." [illegible] la France à Versailles."

Si vous voulez résister aux fièvres d'automne, ne négligez pas la quinine ... [illegible] PEYCHAUD est un tonique qui vous rendra des services.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Spéciales à l'Abeille.)

Rapprochement de la France et de la Russie.

Prochaine entrevue de Thiers et de Gortschakoff en Suisse.

Parfait accord entre l'Autriche et l'Allemagne.

L'Italie est invitée à entrer dans cette Union.

Conspiration contre le Vatican.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Berlin, 9.—Le choléra décline rapidement dans le nord de l'Allemagne.

Londres, 9.—La belle duchesse de St Albans, âgée seulement de 29 ans, est morte en couches.

L'impératrice Eugénie s'est embarquée pour l'Espagne.

L'hon. W. H. Seward est arrivé à Berlin.

Paris, 9 sept.—Les Prussiens commenceront demain à évacuer les départements près de Paris.

Berlin, 9 sept.—La Kreuz Zeitung annonce le résultat des négociations à Salzbourg, comme suit: L'Autriche et l'Allemagne répudient les idées agressives et s'uniront étroitement pour repousser l'agression: l'Allemagne, dit la Kreuz Zeitung, veut que l'Autriche soit forte et l'empereur d'Autriche désire une union avec l'Italie.

Rome, 9 sept.—Le Pape a adressé à M. Thiers une lettre pour le féliciter sur la continuation de son pouvoir.

Les journaux publient ... [illegible]

La société d'Alfieri menace de brûler le Vatican. Des précautions ont été prises contre un pareil crime; mais dans le cas où un attentat serait commis avec accomplissement d'ensemble, la personne du Pape serait protégée par les drapeaux des ambassadeurs étrangers.

Londres, 9.—Le cable entre Hong Kong et Shanghai est interrompu.

Napoléon [illegible] ... [illegible]

L'armée persane a été licenciée. Les tempêtes et les inondations ont détruit les cultures et les jardins dans ce voisinage.

Le Conclave à Fulda a résolu de prendre des mesures décisives contre la politique agressive du Dr. Von Muhler, le ministre prussien des affaires ecclésiastiques. Une résolution ... [illegible] l'Empereur lui-même, pour avoir réparation. Garibaldi Bravo, ex-premier ministre d'Espagne, est mort subitement à Biarritz, ... [illegible]

Madrid, 9.—Le roi Amédée a été reçu avec enthousiasme ... [illegible] les provinces.

NOUVELLES DIVERSES.

Kingston, Jamaïque, 9 septembre. — Il y a eu un ouragan le 21 du mois dernier dans l'île d'Ortigues. Toutes les propriétés ont été endommagées. Les pertes sont immenses. Dans l'île de Jabala cinq églises ont été détruites.

Dans l'île Kitts 300 maisons et 40 demeures ont été détruites. Les récoltes pendantes ont été détruites dans l'île de Jaba.

Callao, 2 août.—Le gouvernement avait reçu avis que quelques conspirateurs voulaient tenter une révolution dans la matinée du 16, s'empareraient le palais et faire prisonnier le président Balta, et que quelques uns de troupes avaient promis de se joindre au mouvement. En conséquence, les conspirateurs ont été arrêtés. Parmi eux, il y avait des officiers de Sénat et trois citoyens notables. On a aussi des armes et des munitions.

Un tremblement de terre s'est fait sentir le 21.

Nashville, 9—Les Allemands préparent un banquet pour Carl Schurz. Une réunion de tous aujourd'hui, sans distinction de parti, pour organiser une réception.

San Francisco, 9—La majorité de Booth est d'environ 6,000. Alvord, le candidat des contribuables pour la mairie, est élu par 3,000 de majorité.

Un Américain a tué un Chinois près d'Oakland. Le Chinois volait des pommes de terre.

Minden (Ind.).—Un meeting monstre de blancs et de noirs a été tenu ici aujourd'hui pour favoriser les réformes dans l'Etat. Le président, le vice-président et les membres du comité n'avaient jamais été officiers publics. Toutes les nations des affaires étaient représentées. Il y a un grand enthousiasme et unanimité parmi les membres de tous les partis et de toutes les races. Les résolutions ignorent les partis politiques et insistent sur une rigide économie.

Ces résolutions insistent sur la protection des personnes de toute couleur et opinions dans le libre exercice des droits civils et politiques; elles dénoncent les malfaisances (?) publiques, ... [illegible] à nommer des délégués pour une convention d'Etat.

Chicago, 9 septembre. — Le Dr. Marsh Lawrence, du Kansas, devenu presque fou à la mort de son père, a tué sa femme, son enfant et s'est tué lui-même avec un rasoir.

New York, 9 septembre. — Une dépêche du Herald dit qu'un rendez-vous a été arrangé à Lausanne, Suisse, pour Thiers et Gortschakoff.

San Francisco, 9 sept.—Les dernières nouvelles de Panama disent que Salvador et Honduras ont nommé des commissaires pour conférer sur un projet de formation d'une fédération américaine centrale.

New-York, 9 sept.—Arrivés les steamers Darien et Jean Ager. Expédié $[illegible] en espèces.

San Francisco, 9 sept.—Les îles Fidji ont finalement établi un gouvernement ... [illegible]

Un agent politique du gouvernement hawaïen est en visite officielle dans les îles.

[illegible]

Little Rock, 9—Les citoyens du comté de Sebastian ont eu un meeting, il y a quelques jours, ... [illegible]

[illegible]

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 9 sept.—Coton ferme. Ventes [illegible] balles. [illegible]

Richmond, 9 sept.—Un décès de fièvre [illegible]

Charleston, 9 sept.—[illegible]

Memphis, 9 sept.—Coton [illegible]

Savannah, 9 sept.—Coton [illegible]

Charleston, 9—Coton ferme. [illegible] Stock 3000 balles.

Mobile, 9—Coton calme. Mid. 18 1/2.

Galveston, 9—Coton [illegible]

St. Louis, 9—[illegible]

Marché d'hier soir.

New-Orleans, 9—[illegible]

Vicksburg, 9—[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.
A. BROUSSEAU & CO.
[illegible]

Société de Bienfaisance Mutuelle du Poitou.

L'Internationale des Travailleurs.
[illegible]

F. C. & C. W. BARRIERE.
[illegible]

Avis.
[illegible]

Louisiana College,
Dirigé par J. Gheggia,
RUE BOURGOGNE, No 274, entre HOPITAL et URSULINES.
Le directeur se charge aussi de classes du soir.

INSTITUTION LOQUET,
[illegible]

Bureau de la Compagnie
[illegible]

PIANOS.
[illegible]

Marché Haute.
[illegible]

MOULINS A SUCRE,
Evaporateurs,
MACHINES A CHEVAUX, ETC.
G. L. SOUIER & BRO.
[illegible]

THEODORE DANNECKER & SON.
[illegible]

Ouverture de Marchandises d'Automne.
[illegible]

Seule Maison de Gros DANS LE SUD.
[illegible]

Louis Grunewald.
[illegible]

Marchandises Sèches.
M. REIMAN & Co.
121 RUE DU CANAL 121
[illegible]

OCCASION RARE.
Vente au Prix Coûtant.
[illegible]

A LOUER.
[illegible]

AVIS.
[illegible]

Lawrence Brothers,
[illegible]

IMPORTATION DIRECTE
MARCHANDISES SECHES!
D. H. HOLMES,
Aux Nos 155 de la rue du Canal et 15 de la rue Bourbon.
[illegible]

Vins de Bourgogne de Bouchard père et fils.
[illegible]

En débarquement de Bordeaux.
[illegible]

CHATEAU GISCOURS.
[illegible]

En Débarquement du navire
[illegible]

Farine! Farine!! Farine!!!
[illegible]

En Débarquement de Bordeaux
[illegible]

En Magasin et à l'Entrepôt
[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE.
[illegible]

LE NOUVEAU REMÈDE
DE LA LOUISIANE,
POUR LA MALADIE DE POITRINE
—ET—
TOUTES LES AFFECTIONS SCROFULEUSES.
[illegible]
SIROP POUR LES PULMONIQUES
—et—
TONIQUE DE VIE.
[illegible]
U. H. SMITH & CO.,

PORTRAITS GRATIS !
A VOTRE CHOIX—Un magnifique assortiment de jolis boites ... [illegible]
UNE PIASTRE.
[illegible]
Magnifique Galerie de Petty,
AU HAUT DE LA RUE DU CANAL.
[illegible]

HEBERT & Cie.,
RUE DE CHARTRES
LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Papeterie, Articles de Bureaux,
UN IMMENSE ASSORTIMENT DE
Papiers peints en tous genres.
[illegible]

P. & R. De VERGÈS,
[illegible]

BEN O'CONNELL,
[illegible]

Demande de Chambres et Pension.
[illegible]

Pension.
[illegible]

BELLE OCCASION.
[illegible]

A Vendre.
[illegible]

A vendre pour cause de départ.
[illegible]

Grocerie à vendre.
[illegible]

A Louer.
[illegible]

AVIS.
[illegible]

A Vendre ou à Louer
[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,
[illegible] rue Vieille-Levée.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
[illegible]
Sirops de Fruits
FRAISES,
FRAMBOISES,
MURE,
GROSEILLE,
CITRON,
ORANGE,
ANANAS,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CREME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE
NATUREL,
MEAD,
VINAIGRE.
NORMAN & REISS,

Nouvelle Machine à coudre, PERFECTIONNEE, —DE— SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES.
Plus de $650,000 employées journellement.
La plus parfaite machine à l'usage des familles.
WM. E. COOPER & CO.

ARGENT. ARGENT.
$65,000 à prêter.
ASSOCIATION DE PRETS ET DE GARANTIES.
[illegible]

CHAUDIERES A SUCRE De Manufacture Anglaise.
M. A. DE LIZARDI,

FREDERICKSON & HARTE,
Pharmaciens et Chimistes.
[illegible]
Drogues et Médicaments
Le Département de la Parfumerie
Savonnettes, Extraits, Poudres, etc.
Articles de Fantaisie,
Eponges
Instruments de Chirurgie.
Médicaments Brevetés
Eaux Minérales
Fontaine Arctique.

A. TIGNIÈRE,
[illegible]

J. SAGET,
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

LA SALAMANDRE,
[illegible]

GAZ! GAZ! GAZ!
W. H. BOWMAN.
[illegible]

Avis.
[illegible]

CERCLES de COTON EN FER.
[illegible]

Voitures, Buggies, Jersey Wagons et Harnais.
D. M. HOLLINGSWORTH,
[illegible]

DAWSON & GUSTO,
[illegible]

Vins, Vermouth, Curaçao, etc.
[illegible]

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker,
[illegible]

Changement de Cabinet.
[illegible]

Le Docteur J. B. PEREZ,
[illegible]

Marchands de Charbon et de Bois.
[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE,
IMPORTATEURS.
VINS, LIQUEURS, &c.,
FABRICANTS DE SIROPS.
Seuls Agents pour la vente du
GRAND VIN
CHATEAU PAPE CLEMENT.